

RÈGLEMENT de LA FESTIVALE DE THANN SAMEDI 06 AVRIL 2024

ORGANISATEUR : US THANN ATHLETISME (USTA)-Course Nature

19, Rue Pasteur-68800Thann- <https://www.us-thann-athletisme.fr/evenements-usta/la-festivale-de-thann-2022.html>

PROGRAMME et HORAIRES DES COURSES :

- « 1.5 km Le Petit Vigneron » : départ à : 16h00 (catégorie poussins)
- « 2,8 km Le Petit Pèlerin » : départ à : 16h15 (catégories benjamins et minimes)
- « 5 km Le Rangen » : départ à : 16h45 (catégories cadets-juniors-espoirs-séniors et masters)
- « 11 km L'Engelbourg » : départ à : 17h30 (catégories cadets-juniors-espoirs-séniors et masters)

Tous les Départs et Arrivées se feront Place du Bungert à Thann.

Parcours sécurisés et balisés en **autonomie** sur pistes, routes, chemins et sentiers. La manifestation pédestre est interdite aux engins à roues, hors ceux de l'organisation et les secours.

Ravitaillement pour toutes les courses à l'arrivée sous forme de sachet individuel.

Aucun gobelet ne sera fourni pour ce ravitaillement.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les courses sont ouvertes à tous licenciés et non licenciés toutes catégories confondues :

- À partir de la catégorie « Cadet » (2007-2008 et avant-U18) sur le « 11 km ».
- À partir de la catégorie « Cadet » (2007-2008 et avant-U18) sur le parcours des « 5 km »,

Et uniquement pour les catégories suivantes :

- « Benjamin » (2011-2012-U14) et « Minime » (2009-2010-U16) sur le « 2,8 km ».
- « Poussin » (2013-2014-U12) sur le « 1.5 km ».

Siège social : 19 Avenue Pasteur – 68800 THANN
Association inscrite au Tribunal d'Instance de Thann - Numéro d'enregistrement N° 4 sur VOL XVI - le 07 janvier 1983
N° SIRET : 452 127 756 00016 - Code NAF : 926 C

Conformément à l'art. L.231-3 du code du sport, **les licenciés Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA** devront obligatoirement fournir une **photocopie de leur licence en cours de validité, au plus tard au retrait du dossard.**

Les non licenciés majeurs devront obligatoirement fournir avant l'épreuve un **certificat médical spécifiant la « non-contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an** au jour de l'épreuve. Il est impératif de remettre à l'organisation le jour de la course au plus tard la copie du certificat médical. OU un PPS selon réglementation FFA <https://pps.athle.fr>

Pour les mineurs, l'inscription ne pourra être validée que sur présentation **du questionnaire santé** rempli par le mineur et la personne exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire nécessite un examen médical, l'inscription devra être accompagnée **d'un certificat médical attestant « l'absence de contre-indication à la pratique sportive » de moins de 6 mois.**

Les licences étrangères ne seront pas acceptées : **les licenciés étrangers** devront présenter **un certificat médical « d'absence de contre-indication à la pratique du sport (ou athlétisme ou course à pied) en compétition. »**

Le règlement devra être accepté (case à cocher en ligne ou sur place « Accepter le Règlement ») pour autoriser la personne mineure à participer à la course.

S'il ne respecte pas les conditions, le coureur ne pourra pas participer à la course et ne pourra pas prétendre à un remboursement d'inscription.

TARIFS DES INSCRIPTIONS :

Le « 1,5 km » réservée à la catégorie Poussin (nés en 2012-2013) : **5 euros** via www.sporkrono.fr
Possibilité d'inscription **sur place** sans surcoût, le jour de la course de 14h00 à 15H45.

Le « 2,8 km » réservée à catégorie « Benjamin » (2010-2011) et « Minime » (2008-2009) sur les « 3 km » : **5 euros** via www.sporkrono.fr
Possibilité d'inscription **sur place** sans surcoût, le jour de la course de 14h00 à 16H00.

« Les 5 km » : 8 euros via www.sporkrono.fr
Possibilité d'inscription, **sur place**, le jour de la course de 14h00 à 16h15 **au tarif de 12 euros**
2 euros seront reversés à l'Institut St André de Cernay

« Les 11 km » : 13 euros via www.sporkrono.fr
Possibilité d'inscription **sur place** le jour de la course de 14h00 à 17h00 **au tarif 16 euros** dont
2 euros seront reversés à l'Institut St André de Cernay

En s'acquittant de son inscription, chaque compétiteur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte (pour les mineurs, la personne détenant l'autorité parentale).

L'inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert et échange de dossard à une tierce personne n'est autorisé.

RETRAIT DES DOSSARDS :

Le jour de la course le Samedi 06 Avril au secrétariat de la course, Tente Place du Bungert et dans les créneaux horaires suivants :

-de 14h00 à 16h00 pour les courses des enfants, « 1.5 et 2,8 km »

-de 14h00 à 16h30 pour le « 5 km »

-de 14h00 à 17h15 pour le « 11 km »

ASSURANCES :

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile et dégage son entière responsabilité pour tout incident, accident, dommage corporel ou matériel pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

MATERIEL :

Aucun matériel n'est obligatoire.

Se prémunir d'un gobelet personnel pour le ravitaillement.

Sur l'ensemble des courses, les bâtons sont interdits.

RAVITAILLEMENTS :

Ravitaillement unique à l'arrivée des quatre courses sous forme de sachet individuel.

RESULTATS :

La proclamation des résultats et la remise des prix se feront sur la Place du Bungert (ligne d'arrivée) selon le programme suivant :

Siège social : 19 Avenue Pasteur – 68800 THANN

Association inscrite au Tribunal d'Instance de Thann - Numéro d'enregistrement N° 4 sur VOL XVI - le 07 janvier 1983

N° SIRET : 452 127 756 00016 - Code NAF : 926 C

1,5 km: 16h20

2,8 km: 16h50

5 km: 17h35

11 km: 18h45

Pour toutes les courses, des récompenses seront prévues aux trois premiers au classement scratch uniquement.

Les résultats paraîtront sur le site internet : www.sporkrono.fr

DROITS À L'IMAGE :

Par son inscription, chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation sur lesquelles ils pourraient apparaître.

FORCE MAJEURE :

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation (conditions climatiques)

REMARQUES :

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

Il est conseillé de consulter régulièrement le [site de l'US THANN ATHLETISME](#) et sa [page FACEBOOK](#) pour prendre connaissance de nouvelles informations ou mises à jour éventuelles pouvant intervenir.

Sur internet : <https://www.us-thann-athletisme.fr/la-festivale-de-thann>

Sur Facebook : La Festivale de Thann

Le règlement est à accepter lors de l'inscription sur : www.sporkrono.fr

Le Comité de Course « La Festivale de Thann »